



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

0099

N/Réf. : ...../CHPH/DG/kam

**AVIS AUX PLANTEURS ET USINIERS  
DE LA FILIÈRE PALMIER A HUILE**

**Objet** : Fixation des prix d'achat des régimes de palme et de l'huile de palme brute pour les mois de février, mars et avril 2025

Le Directeur Général du Conseil Hévéa-Palmier à Huile, porte à la connaissance des planteurs, usiniers et autres opérateurs de la filière Palmier à Huile, qu'en application de l'accord issu de la réunion du mardi 28 janvier 2025, les prix d'achat du régime de palme et de l'huile de palme brute pour les mois de février, mars et avril 2025 sont arrêtés comme suit :

- Huile de palme brute : 620 000 Francs CFA la tonne ;
- Régime de palme bord champ : 80 000 Francs CFA la tonne.

Les prix arrêtés ci-dessus sont réputés nets de toute charge prestée. Toutefois, les cotisations professionnelles telles que définies par l'AIPH, Organisation Interprofessionnelle Agricole de la filière et validées par l'autorité de tutelle, ainsi que l'acompte sur BIC planteur restent applicables.

Le Directeur Général du Conseil Hévéa-Palmier à Huile invite l'ensemble des opérateurs concernés au strict respect de la présente note, qui prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 29 JAN. 2025

**COPIES :**

- MEMINADERPV/CAB
- MFB/CAB
- MCI/CAB
- AIPH/ PCA



Fougnigue Edmond COULIBALY

